

patrimoine.



- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [*Recherche*](#)
 - [Anita Conti](#)
 - [Expositions](#)
 - [Histoire](#)
 - [Archives en ligne](#)
 - [Images en ligne](#)
 - [Incontournables](#)
 - [Billetterie](#)
1. [Accueil](#)
 2. [Histoire](#)
 3. [Evènements et historiques](#)
 4. Attribution d'armoiries à la Ville

Attribution d'armoiries à la Ville



Sceau de 1778 - 41Z17 - © Archives de Lorient

LOUIS, par la grace de Dieu,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
A tous présens et à venir. Salut.



23. 10. 1863.

Saint
Par le Roi :



Restauration des armoiries de 1815 - 3D7 - © Archives de Lorient



Armoiries de 1965 - © Archives de Lorient

Les maires et échevins de la ville du Port de Lorient en Bretagne ayant la nécessité de délivrer des patentes, à l'occasion du commerce, pour les barques et vaisseaux de transport ne peuvent sceller celles-ci, faute d'armoiries. Ainsi, les patentes n'étaient soit pas scellées, soit scellées de cachets qui ne permettaient pas la reconnaissance et l'authentification des documents.

Afin d'y remédier, le maire et les échevins de la ville donne procuration générale à Antoine de Montigny, procureur du collège des jésuites de Paris, pour qu'il adresse une requête à Louis-Pierre d'Hozier, juge général d'armes de France car conformément à l'arrêt du conseil d'État du roi du 9 mars 1706, il est interdit d'utiliser des armes qui n'auraient pas été réglées par le juge d'Armes de France.

La requête présentée le 19 mai 1744 par le procureur du roi Antoine de Montigny, est fixée par le règlement de Louis-Pierre d'Hozier, établi à Paris le 20 mai 1744 :

« ... Un écu de gueules à un vaisseau d'argent voguant sur une mer de sinople et un soleil d'or se levant derrière des montagnes d'argent, posées au flanc droit de l'écu et un franc-canton d'argent semé de mouchetures d'hermines de sable. L'écu ayant un chef d'azur semé de besants d'or... »

Bien qu'il ne soit pas représenté dans l'image présente en marge du document de 1744, le

règlement stipule également que l'écu sera accompagné d'une représentation :
« ...et surmonté d'un triton au naturel, ayant le bas du corps en forme de poisson, tenant de la main droite une corne d'abondance, et de la gauche une coquille en forme de cornet, qu'il porte à sa bouche pour lui servir de trompe... »

[<link>](#) Lien vers la transcription du règlement des armoiries de 1744 *Vocabulaire héréditaire* :

- écu : blason central
- *gueules* : couleur rouge figurant en gravure par des traits verticaux
- *argent* : blanc
- *sinople* : couleur verte figurant en gravure par des hachures obliques allant de dextre à senestre
- *or* : métal figurant la couleur jaune et figurant en gravure par un semis de petits points
- *sable* : noir
- *azur* : couleur bleue figurant en gravure par des traits horizontaux
- *dextre* : côté droit de l'écu (à gauche pour l'observateur)
- *senestre* : côté gauche de l'écu (à droite pour l'observateur)

Les armoiries sont adoptées le 29 août 1744 par le conseil de la Communauté qui approuve la dépense de 240 livres dues pour régler l'arrêt et les honoraires du juge d'armes.

Un an après, le 24 mai 1745, la ville paye pour la réalisation d'un ouvrage à apposer dans la Maison commune pour un montant de 51 livres. Le cadre et le fond de planche sont réalisés par le menuisier Le Floch ; les peintures, dorures et argenterie par Dulérion.

Selon les lois de l'héraldique, l'écu ne peut être changé ou modifié. Par contre, les éléments qui l'entourent peuvent l'être. Dès le XVIII^e siècle, la municipalité ajoute à dextre, une ancre de marine, figuration d'un symbole qui a toujours été à la base des activités maritimes lorientaises.

Comme pour toute la noblesse, les villes de France, après la Révolution française, voient leurs armoiries supprimées par décret du 19 juin 1790. Le 14 septembre 1793, c'est l'obligation pour les officiers municipaux des communes, de supprimer les armoiries présentes dans les églises et sur les monuments publics. Par décret du 17 mai 1809, les villes retrouvent le droit d'obtenir des armoiries. Pour Lorient, il faut attendre l'ordonnance royale du 8 novembre 1815 rétablissant les anciennes armoiries.



Lorient, Hôtel de Ville, le 26 Avril 1855.

En-tête de lettre de 1855 - 4Z110 - © Archives de Lorient

Le 11 juin 1960, le conseil municipal délibère sur des armoiries qui incluraient en conformité avec les règles héraldiques, les décorations attribuées à la Ville pour faits de guerre (Légion d'honneur et Croix de guerre avec palmes). Georges Gaigneux, archiviste de Lorient, élabore alors un projet ainsi que le conseiller municipal Max Le Fur.

Sur les conseils du directeur des archives départementales, Pierre Thomas-Lacroix, le projet de modification d'armoirie est soumis en novembre 1960, à Jacques Meurguey de Tupigny, conservateur en chef aux Archives nationales. Le 18 janvier 1961, ce dernier adresse un courrier informant que c'est le projet de Georges Gaigneux qui a été retenu auquel il faudra toutefois apporter des modifications.

La nouvelle composition des armoiries lorientaises, à laquelle la commission des Beaux-arts a donné un avis favorable, est approuvée sans réserve par une lettre datée du 21 octobre 1961.

Si dans sa lettre, Jacques Meurguey de Tupigny n'apporte aucune modification à l'ancien écu, Il confirme celles à apporter autour de l'écu :

- le triton qui surmontait l'écu dans les armoiries d'origine est déplacé à dextre de l'écu à la place de l'ancre de marine : « tenant à dextre : un triton au naturel, ayant le bas du corps en forme de poisson, soufflant dans une conque marine qu'il tient de la main droite et tenant de la gauche une corne d'abondance »,
- une nouvelle représentation apparaît à gauche de l'écu : « support à senestre : un dauphin au naturel regardant »,
- en remplacement du triton qui surmontait l'écu : « l'écu timbré de la couronne murale d'or à quatre tours » : alors que seules les villes dotées de fortifications peuvent y prétendre, Lorient a obtenu le droit de l'adoindre à ses armes en souvenir de ses anciennes fortifications construites à partir 1744 et détruites au début du XX^e siècle,
- plusieurs ajouts en dessous de l'écu : « soutien : l'écu soutenu en pointe par une ancre de marine qui broche sur un listel chargé de la devise « *Ab oriente refulget (c'est de L'Orient que resplendit la lumière)* ». « La Croix de la Légion d'honneur et la Croix de Guerre, appendues de chaque côté de la pointe de l'écu, de part et d'autre de la stangue de l'ancre, sur la traverse de laquelle brochent les deux décorations. »

Le 4 novembre 1961, le conseil municipal décide, à la majorité, la conservation des anciennes armoiries.

Le 29 décembre 1965, Georges Gaigneux soumet à nouveau au conseil municipal, la révision de celles-ci. Le projet est adopté dans la mesure où par rapport au dessin de 1961, le dauphin et le triton auront les mêmes dimensions et que la base de l'ancre est élargie et ses pointes légèrement remontées. Le blason est adopté à la majorité en tenant compte des observations ci-dessus. Il faut également noter que bien qu'il n'avait pas encore été officialisé, des médailles frappées de ce blason étaient déjà distribuées lors des cérémonies.

Depuis 1986, une autre représentation symbolisant l'image de la ville est apparue. Ce logo réunit trois éléments : le soleil qui représente le pôle d'attraction qu'est la ville sur le plan culturel et sur le plan économique, le O majuscule qui rappelle les origines de la cité née de l'implantation de la Compagnie des Indes et le L en forme de vague, symbolisant la vocation maritime de la ville autant que la jeunesse et le dynamisme. En 2000, le nom de la ville en breton, An Oriant, est rajouté.



Horaires d'ouverture

Hôtel Gabriel

Fermeture de l'Hôtel Gabriel pour travaux.

Les jardins de l'Hôtel Gabriel restent ouverts.

**La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,
du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.**

[Contacter le Patrimoine](#)
[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)
 - [PDF](#)
 - [Partager](#)
- [Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)